



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE  
**SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Le 25 janvier 2021

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur, Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la salle du conseil municipal attenante à la salle des fêtes, place René Char de Simiane-la-Rotonde le :

**samedi 30 janvier 2021 à 15 heures**

ORDRE DU JOUR :

Par arrêté du 21 janvier 2021, le maire a retiré la délégation confiée à M. Erik Roger, deuxième adjoint. Conformément à l'article *L2122-18 du Code général des collectivités territoriales*, le conseil municipal doit délibérer au plus vite sur le maintien ou non de l'intéressé dans la fonction d'adjoint.

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>RAPPORTEUR</u>
1	Vote : êtes-vous favorable au maintien de M. Roger dans la fonction de deuxième adjoint ?	Thibault DALLAPORTA
2	En cas de réponse négative au vote ci-dessus, un deuxième vote à deux choix :  Choix n° 1 : le poste de deuxième adjoint est maintenu, et une élection est organisée, Choix n° 2 : le poste de deuxième adjoint est supprimé (et l'ordre des adjoints modifié en conséquence).	
3	En cas de vote favorable au choix n°1, élection pour le poste de deuxième adjoint.	

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

